



OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Direction des Ressources Humaines
Département Prospective et Formation

Pôle Concours et Partenariat

BILAN DE LA SESSION 2014

TECHNICIEN SUPÉRIEUR FORESTIER

Concours Externe

AVANT - PROPOS

Ce bilan présente une description du cadre juridique de l'organisation, du contenu et du déroulement du concours externe, ainsi que l'analyse statistique de la participation et des résultats de cette session.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : L'ÉTUDE DES RÉSULTATS	Page 4
1. Dispositions réglementaires	Page 4
2. Calendrier	Page 4
3. Étude des candidatures	Page 5
4. Admissibilité	Page 5
5. Admission	Page 7
6. Données chiffrées et graphiques	Page 9
DEUXIÈME PARTIE : COMPOSITION DU JURY	Page 12
Arrêté fixant la composition du jury	Page 12

PREMIÈRE PARTIE : L'ÉTUDE DES RÉSULTATS

1. Dispositions réglementaires

Décret n° 2013-1173 du 17 décembre 2013 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs forestiers de l'Office national des forêts

Arrêté du 20 mars 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours d'accès au grade de technicien forestier du corps des techniciens supérieurs forestiers de l'Office national des forêts

Arrêté du 2 avril 2014 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un concours externe et d'un troisième concours pour le recrutement de techniciens supérieurs forestiers du premier grade de l'Office national des forêts.

Rappel des conditions d'accès

Peuvent faire acte de candidature au concours externe pour accéder au premier grade du corps de technicien supérieur forestier :

Les candidats titulaires à la date de la première épreuve du concours des titres ou diplômes classés au moins de niveau IV (niveau baccalauréat ou supérieur) dans les domaines cités ci-après ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 :

- forêt, gestion forestière
- aménagements paysagers, espaces arborés et forestiers
- gestion des milieux naturels et de la faune, gestion et protection de la nature
- travaux forestiers, gestion et conduite de chantiers forestiers
- productions horticoles, espaces arborés et forestiers
- sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement
- sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
- aménagement de l'espace, gestion de la faune sauvage

Postes ouverts

Nombre de places offertes au titre de cette session :

Concours externe : **54**

2. Calendrier de la session

Note de service	NDS-14-P-138 du 11 avril 2014
Clôture des inscriptions	7 mai 2014
Date des épreuves d'admissibilité	5 juin 2014
Dates des épreuves d'admission	7 au 11 juillet 2014
Proclamation des résultats sur Intraforêt	18 juillet 2014

3. Étude des candidatures

- 605 personnes ont déposé un dossier d'inscription.
- 63 candidatures ont été rejetées, les candidats concernés ne répondant pas aux conditions de participation.
- 542 candidats ont été admis à concourir :
 - 92 femmes, soit 17 % des candidats
 - 450 hommes, soit 83 % des candidats
- 439 candidats se sont présentés à l'épreuve d'admissibilité :
 - 72 femmes, soit 16 % des candidats
 - 367 hommes, soit 84 % des candidats
- Le taux de pression s'élève à 0,12 candidat, soit 8 candidats pour 1 poste.
- La moyenne d'âge des candidats est de 24,65 ans.
- L'amplitude des âges varie de 18 à 50 ans et se répartit comme suit :

Moins de 20 ans :	46	9%	85%
Entre 20 et 24 ans :	304	56%	
Entre 25 et 29 ans :	108	20%	
Entre 30 et 39 ans :	64	12%	14%
Plus de 40 ans :	15	2%	
Non communiqué :	7	1%	

4. Admissibilité

Les épreuves écrites se sont déroulées dans les centres suivants, sachant qu'une priorité a été donnée au grand quart Nord Est où se trouve l'essentiel des postes à pourvoir : Besançon, Dijon, Nancy et quatre départements hors métropole, à savoir : Corse, Guadeloupe, Martinique et Réunion.

Le taux de participation s'élève à 81% avec 439 candidats qui se sont présentés à l'épreuve.

Il s'agissait de la première session relevant des nouvelles règles fixant la nature des épreuves et l'organisation du concours externe suite à la fusion des deux corps TOF et TSF 1er grade.

Profil des candidats

Participation par sexe

PRÉSENTS		
Hommes	Femmes	Total
367	72	439
84 %	16 %	100 %

Les femmes représentent environ 1/6ème des candidatures

Âge des candidats

Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Total	%	Effectif cumulé croissant
< 20	39	4	43	9,8	43
[20;25[229	32	261	59,5	304
[25;30[60	18	78	17,8	382
[30;40[30	9	39	8,9	421
[40;50[8	2	10	2,3	431
> 50	2	0	2	0,4	433
non communiqué	5	1	6	1,3	439
Total				100	

La majorité des candidats se situe dans la tranche 18-24 ans (69,3%) sachant que 87% des candidats ont moins de 30 ans.

Origine des candidats

Ces données ont été recueillies d'après les éléments fournis par les candidats lors de leur inscription.

Catégories socio-professionnelles

Catégories socio professionnelles	Hommes	Femmes	Total
Agent ONF	14	1	15
Secteur privé	72	15	87
Secteur public	16	6	22
Sans emploi	68	17	85
Étudiants	190	33	223
Non communiqué	7	0	7
Total	367	72	439

50% des candidats sont des étudiants et 19% sont des chercheurs d'emploi. Ce concours correspond en conséquence à une véritable attente sur le marché de l'emploi.

Diplômes

Niveau d'études	Nombre de candidats	%
BAC	191	43,51
BAC+2	158	35,99
BAC+3	51	11,62
BAC+4	5	1,14
BAC+5	32	7,29
NC	2	0,46
Total	439	100,00

Près de 60% des candidats ont un niveau supérieur à celui exigé.

La phase d'admissibilité comprend une épreuve.

Il s'agit d'une épreuve de rédaction d'une note, d'un rapport ou d'un courrier à partir d'un dossier ou de documents à caractère professionnel d'une part, de réponses à un questionnaire à choix multiple et/ou à des questions appelant des réponses courtes portant sur l'environnement socio-économique et la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt d'autre part (4 heures, coefficient 4).

L'amplitude des notes de l'épreuve écrite s'étend de 1,58 à 16,03

La médiane est de 9,1

La moyenne de l'épreuve est de 9.18

161 candidats ont eu une note comprise entre 10 et 16,03

278 candidats ont eu une note comprise entre 1,58 et 9,99

Le nombre de points fixé par le jury s'élève à 40 points après application des coefficients.

161 candidats ont été déclarés admissibles.

5. Admission

Les épreuves orales ont eu lieu du 7 au 11 juillet 2014 dans les locaux du Campus ONF - Parc de Haye - 54840 Velaine-en-Haye.

148 candidats se sont présentés aux épreuves d'admission sur les 161 de la liste des admissibles.

Les épreuves d'admission consistaient en :

- un entretien avec le jury sur la base d'un dossier comportant un CV. Les candidats devaient remettre pour le 16 juin leur dossier dont le modèle était disponible sur le site Internet de l'ONF. Il est à noter que plus de la moitié des candidats admissibles se sont rendu compte très tardivement de l'obligation de fournir ce dossier. La moyenne des notes pour cette épreuve est de 13,20/20, la médiane s'établissant à 12/20. 114 candidats ont eu une note supérieure à 12/20.

- un entretien à partir d'un dossier technique ou d'une situation professionnelle. En conséquence, deux types de sujets ont été proposés, à savoir 7 dossiers techniques et 12 situations professionnelles. La moyenne des notes pour cette épreuve est de 11,97/20, la médiane s'établit à 12/20. 91 candidats ont eu une note supérieure à 12/20.

- une épreuve visant à vérifier la capacité du candidat à exercer un métier physique. 4 candidats ont présenté une dispense pour cette épreuve. La moyenne des notes pour cette épreuve est de 13,88/20, la médiane s'établit à 11,5/20. 114 candidats ont eu une note supérieure à 12/20.

A l'issue de l'épreuve orale, 54 candidats sont déclarés admis sur la liste principale (LP) et 40 ont été inscrits sur une liste complémentaire (LC).

Étude des lauréats

Sexe	LP	LC
Hommes	47	36
Femmes	7	4
Total	54	40

- La répartition hommes / femmes parmi les candidats est de 87 % <-> 13 %. (liste principale)
- La répartition hommes / femmes parmi les candidats est de 90 % <-> 10 %. (liste complémentaire)

La répartition hommes/femmes des admis (liste principale + liste complémentaire) est donc quelque peu en défaveur des femmes (12%) par rapport à leur représentation à l'épreuve (16%).

Âge des lauréats

Tranches d'âge	Liste principale			Liste complémentaire		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
< 20	3	0	3	3	0	3
[20;25]	28	5	33	18	2	20
[25;30]	10	1	11	6	0	6
[30;40]	5	1	6	6	1	7
[40;50]	0	0	0	2	1	3
> 50	0	0	0	0	0	0
non communiqué	1	0	1	1	0	1

Parmi les lauréats de la liste principale, 87% ont moins de 30 ans, ce qui correspond au même pourcentage des candidats inscrits.

73% des candidats inscrits sur liste complémentaire ont moins de 30 ans.

Domaine d'activité des admis

Catégories socio-professionnelles	LP	LC	Total
Agent ONF	2	3	5
Secteur privé	12	12	24
Secteur public	1	2	3
Sans emploi	13	5	18
Étudiants	26	17	43
non communiqué		1	1
Total	54	40	94

65% des lauréats et des inscrits sur liste complémentaire sont des étudiants ou des personnes à la recherche d'un emploi. A noter également que le concours permet à terme la titularisation de 5 contractuels de l'ONF.

Niveau d'études des admis

Niveau d'études	Nombre de candidats	LP	LC
BAC	191	18	18
BAC+2	158	20	19
BAC+3	51	13	2
BAC+4	5	0	1
BAC+5	32	3	0
NC	2	0	0
Total	439	54	40

Plus de 60% ont un niveau supérieur à celui requis.

6. Données chiffrées

Répartition par région

	Inscrits	Présents	Absents	Admissibles	Admis LP	Admis LC
Besançon	149	114	35	51	20	12
Corse	9	7	2	0	0	0
Dijon	172	140	32	53	12	18
Guadeloupe	1	0	1	0	0	0
Martinique	4	4	0	2	1	0
Nancy	199	167	32	55	21	10
Réunion	8	7	1	0	0	0
Totaux	542	439	103	161	54	40

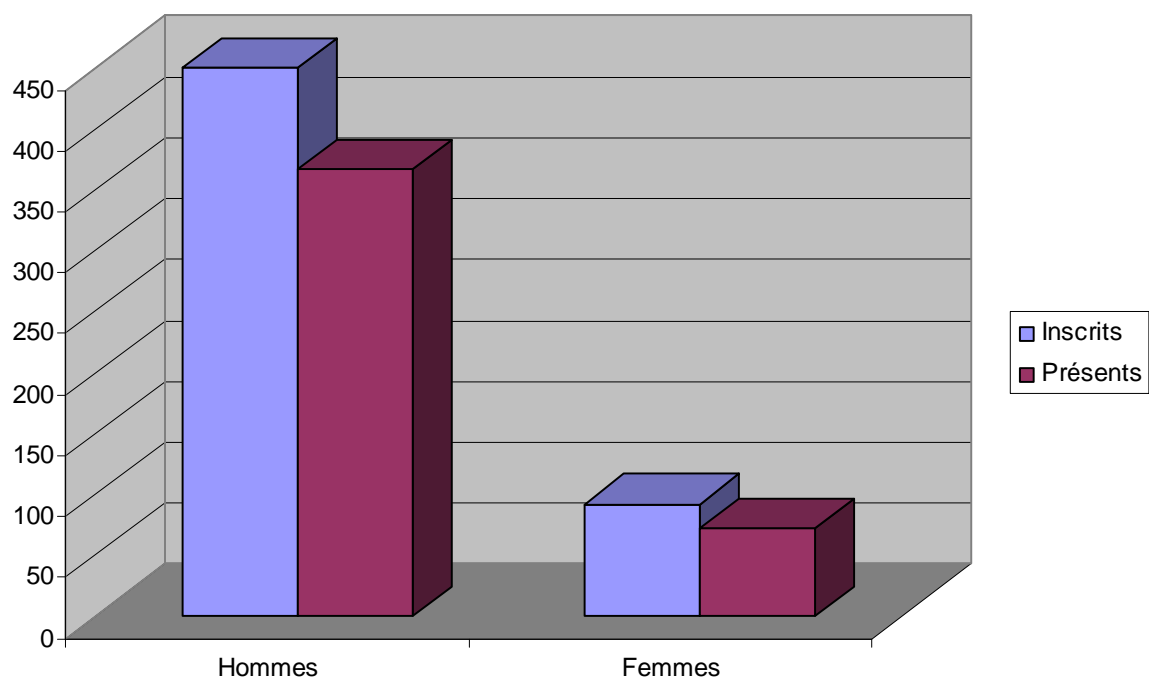
La répartition des candidats représente environ 30% pour chacun des trois grands centres : Besançon, Dijon, Nancy. Les 10% restants sont répartis entre la Corse et les DOM.

Répartition par diplôme

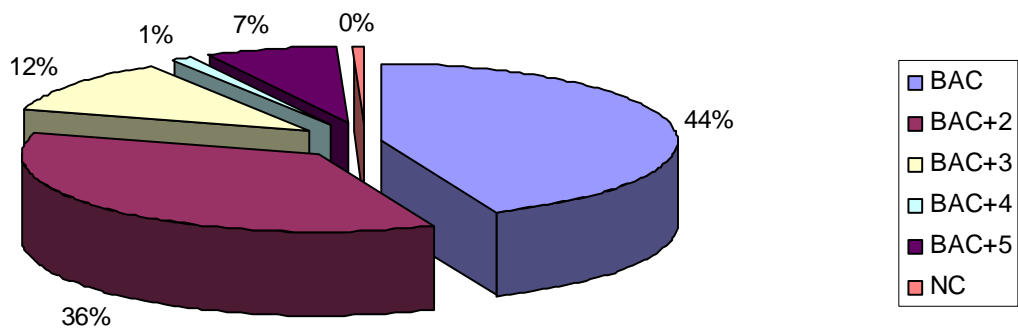
Diplômes	Inscrits	LP	LC
BAC Pro Forêt	21	2	1
BTSA gestion forestière	160	22	13
BTS gestion et protection de la nature	47	4	2
BAC S +2e année GF	57	3	6
BAC ES +2e année GF	7	1	0
BAC L +2e année GF	6	1	1
BAC STAV	65	7	2
BAC STAE	5	0	3
BAC gestion et conduite des chantiers forestiers	40	4	5
BAC gestion des milieux naturels et de la faune	21	0	1
Autres	113	10	6
Total	542	54	40

60% des candidats ont un diplôme dans un domaine forêt-gestion forestière.

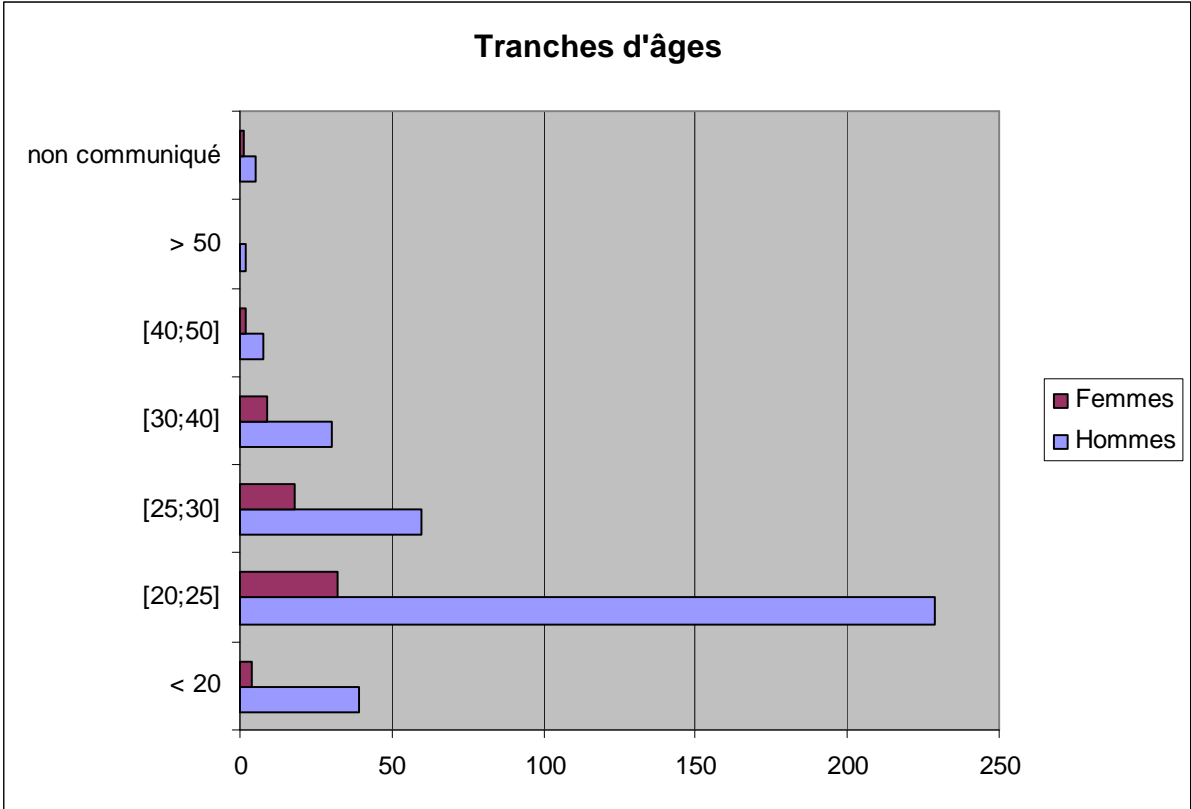
Répartition des candidats inscrits et présents TSF externe



Niveau d'études des candidats



Répartition des candidats présents par tranches d'âges



DEUXIÈME PARTIE : COMPOSITION DU JURY

Arrêté fixant la composition du jury

DÉCISION

Le Directeur Général de l'Office National des Forêts

- VU** les articles L 222-6 et D 222-12 du code forestier,
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- VU** le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat,
- VU** le décret n°2013-1173 du 17 décembre 2013 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs forestiers de l'Office national des forêts,
- VU** l'arrêté du 20 mars 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours d'accès au grade de technicien forestier du corps des techniciens supérieurs forestiers de l'Office national des forêts,
- VU** l'arrêté du 2 avril 2014 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un concours externe et d'un troisième concours pour le recrutement de techniciens supérieurs forestiers du premier grade de l'Office national des forêts
- SUR** la proposition du Directeur des Ressources Humaines,

DÉCIDE

Article 1er : Le jury du concours externe pour l'accès au corps des techniciens supérieurs forestiers relevant du ministre chargé de l'agriculture est composé comme il suit :

Président :

Monsieur Jacques VALEIX, Membre de l'Inspection Générale, au Siège à Paris

Membres :

Monsieur Bernard AIRAULT, Responsable Unité Territoriale Maine et Loire - Loire Atlantique, Direction territoriale Centre Ouest Auvergne Limousin,

Monsieur Denis BIRKENSTOCK, Responsable Unité Territoriale Domaniales Bruche, Direction territoriale Alsace,

Madame Fabienne BOM, Assistante Graphiste Maquettiste, Direction territoriale Lorraine,

Monsieur Gérard BRIMONT, Manager production aménagement, Direction territoriale Bourgogne Champagne Ardenne,

Monsieur Jérôme BURBAN, Responsable Unité Territoriale Amance Bassigny, Direction territoriale Bourgogne Champagne Ardenne,

Monsieur Jean-François CERF, Technicien spécialiste dominante développement technique, Direction territoriale Franche-Comté,

Monsieur David CHEVET, Chef de projet spécialiste, Direction territoriale Sud Ouest,

Monsieur Christophe DESCAMPS, Directeur forêt, Direction territoriale Alsace,

Monsieur Dominique DROGUE, Chef de projet outils vente de bois, au Siège à Paris,

Monsieur Matthieu DUROI, Responsable Territorial de formation, Direction territoriale Lorraine,

Madame Christelle FAUCONNIER, Responsable national achats, au Siège à Paris,

Monsieur Jean-Marc FILLION, Responsable Unité Territoriale Darney-Bains, Direction territoriale Lorraine,

Monsieur Nicolas FLON, Responsable Unité Territoriale de Rambervillers, Direction territoriale Lorraine,

Madame Delphine GANTOIS, Chargée de formation, au Siège à Paris,

Monsieur Jean-Pierre GIOVANINI, Directeur du développement, Direction territoriale Centre Ouest Auvergne Limousin,

Monsieur Quentin GIRARD, Chargé de recherche et développement, au Siège à Paris,

Monsieur Michel INGRAND, Responsable Unité Territoriale de Manosque, Direction territoriale Méditerranée,

Monsieur Vincent LAKIERE, Chef du service bois, Direction territoriale Lorraine,

Monsieur Dorian LELOU, Chargé de développement technique, Direction territoriale Bourgogne Champagne Ardenne,

Monsieur Francis LIEVRE, Responsable Unité Territoriale de la Marne, Direction territoriale Bourgogne Champagne Ardenne,

Monsieur Eric MARQUETTE, Directeur bois territorial, Direction territoriale Lorraine,

Monsieur Nicolas MOLARD, Responsable Sylviculture, Direction territoriale Sud Ouest,

Monsieur Jacques PRONO, Responsable Unité Territoriale Saulnois, Direction territoriale Lorraine,

Madame Claudine RAVIER, Responsable Unité Territoriale de Dole, Direction territoriale Franche-Comté,

Monsieur Jean-Claude SANTUNE, Responsable Unité Territoriale Aix en Othe, Direction territoriale Bourgogne Champagne Ardenne,

Madame Laure SEUILLOT, Chef de pôle événements et salons, au Siège à Paris,

Madame Régine TOUFFAIT, Expert national travaux forestiers patrimoniaux, au Siège à Paris,

Monsieur Thierry UJMA, Responsable Unité Territoriale Pays Messin, Direction territoriale Lorraine,

Article 2 : Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision.